

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Date de la convocation 7 juin 2024	
	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	12

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

Etaient absents : F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

Ont donné pouvoir : S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : Concert : BACH, Passion selon Saint Jean. Modalités du financement participatif citoyen.

Numéro de la délibération : CM2406-D10

PRÉAMBULE.

En 2024, la *Passion selon Saint Jean BWV 245* de Jean-Sébastien BACH fête son tricentenaire. L'œuvre a été composée durant la première année où BACH fut cantor de l'église Saint-Thomas de LEIPZIG et jouée dans le même lieu pour la première fois le Vendredi Saint 1724, soit le 07 avril. Sa durée est d'environ deux heures.

Il s'agit de l'une des plus grandes œuvres de BACH.

INTERCOMMUNALITÉ : FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Sous réserve de financement, Capinghem souhaite inscrire son projet de concert dans l'intercommunalité avec ENNETIÈRES-EN-WEPPES, où sera donné le concert le dimanche 17 novembre 2024 (église Saint-Martin, d'une capacité de 400 places), en faisant intervenir différents acteurs et services, notamment les services Enfance et Jeunesse des et CCAS des communes, pour sensibiliser le jeune public et offrir l'accessibilité culturelle aux personnes à mobilité réduite et personnes fragilisées.

LE DON PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF CITOYEN

Dans un contexte de difficultés structurelles des collectivités pour trouver des financements, et de dépendances au secteur bancaire et aux marchés financiers, le financement participatif peut être une ressource alternative.

De plus, au-delà d'une diversification des financements, il permet de remettre le citoyen au cœur du débat politique et est, en ce sens, un véritable outil de démocratisation pour donner un sens et une réalité à la gestion participative directe des citoyens sur des projets bien identifiés.

Le décret n°2015-16701 du 16 décembre 2015 a ouvert l'accès au financement participatif aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics en leur permettant de « confier l'encaissement de leurs recettes à un organisme public ou privé » et notamment les revenus « tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel éducatif, social ou solidaire ».

Le recours à des sources alternatives ou complémentaires de financements constitue une voie de diversification de ressources de plus en plus plébiscitée par les collectivités et les établissements publics. Ainsi le don par financement participatif a pour dessein :

- De renforcer le lien de co-construction en incluant les personnes dans les projets publics ;
- D'impulser une dynamique et une mobilisation citoyenne autour de projets de biens communs.

Le don sera effectué à l'ordre de la Régie Animation Locale de Capinghem (versement par chèque, numéraire ou par virement bancaire). À sa réception, la VILLE DE CAPINGHEM établira les contreparties listées ci-dessous et enverra au donateur une demande d'autorisation de diffusion de son identité sur les supports de communication (cf annexe BACH-2024-06-13-2).

À noter que le don ne donne pas droit à une déduction fiscale.

1) 150 euros	- Une place offerte pour le concert. - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme.
2) 200 euros	- Deux places offertes pour le concert. - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme.
3) 300 euros	- Trois places offertes pour le concert. - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme.
4) 500 euros	- Quatre places offertes pour le concert. - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. - Diffusion du nom du donateur sur la page dédiée au concert de Bach (site Internet de Capinghem). - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le journal municipal (tirage approximatif à 1700 exemplaires)
5) 1000 euros	- Cinq places offertes pour le concert. - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. - Diffusion du nom du donateur sur la page dédiée au concert de Bach (site Internet de Capinghem). - Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le journal municipal (tirage approximatif à 1700 exemplaires)
6) Plus de 1000 euros	Merci de contacter la mairie de Capinghem.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de l'équipe municipale de créer les conditions de la participation des Capinghemmois.es et habitants extérieurs à la vie de la commune,

Considérant la volonté de la commune de recourir au don du financement participatif citoyen afin de préserver l'équilibre budgétaire,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération,

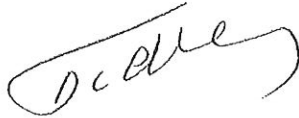
Approuve les modalités du financement participatif citoyen sous forme de don ;

Charge Monsieur le Maire et le Comptable Public assignataire d'Armentières à exécuter, chacun en ce qui le concerne, la présente décision.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Marie Claude FICHELLE
Secrétaire de séance



Christian MATHON
Maire de Capinghem

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,
Le président de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 25/06/2024



J.-S. BACH

Passion selon Saint Jean BWV 245

Concert prévu en l'église Saint-Martin
d'Ennetières-en-Weppes
le dimanche 17 novembre 2024

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 JUIN 2024**

-

ANNEXE BACH-2024-06-13-2

-

**FINANCEMENT
PARTICIPATIF CITOYEN
DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE
L'IDENTITÉ DU DONATEUR**

**MAIRIE DE CAPINGHEM
58 bis rue Poincaré
59160 CAPINGHEM**

Contact administratif :

Fabien HENNION

Téléphone : 03 74 31 03 96

Courriel : fabien.hennion@ville-capinghem.fr



Capinghem



DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IDENTITÉ DU DONATEUR

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

NOM ET PRENOM DU DONATEUR

ADRESSE

Ci-après dénommée « LE DONATEUR »

ET

La Ville de CAPINGHEM

Numéro SIRET : 21590128100018 - Code APE : 8411 Z

Adresse : 58 bis rue Poincaré – 59160 CAPINGHEM

Représentée par Monsieur Christian MATHON, Maire de Cappinghem, agissant en vertu de la délibération du 27 mai 2020,

Ci-après dénommée « LA VILLE DE CAPINGHEM »

PRÉAMBULE

LE DONATEUR autorise LA VILLE DE CAPINGHEM à diffuser son nom et prénom dans le cadre du projet de célébration du tricentenaire de la *Passion selon Saint Jean* de Jean-Sébastien BACH le dimanche 17 novembre 2024 en l'église Saint-Martin d'Ennetières-en-Weppes pour son don s'élevant à : (somme écrite en chiffres et en lettres)

- sur le livret du programme (tirage à environ 450 exemplaires): oui non
- dans le bulletin municipal (tirage à environ 1700 exemplaires, si le don est au moins égal à 500 euros / cinq cents euros) :
 oui non
- sur la page dédiée à Bach (site Internet de la commune de Cappinghem, si le don est au moins égal à 500 euros / cinq cents euros) :
 oui non

À noter que le montant du don ne sera pas divulgué.

Vous acceptez que la mairie de Cappinghem mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce document dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez la mairie de Cappinghem à communiquer occasionnellement avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer ses dernières actualités, ses actions et ses appels aux dons, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la mairie de Cappinghem s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles. Pour exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, veuillez contacter la mairie de Cappinghem au 03 20 92 17 66.

Fait en trois exemplaires, à CAPINGHEM, le

(Faire précéder la mention « lu et approuvé »)

Nom et prénom du donateur

Monsieur Christian MATHON
Maire de Cappinghem